Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°7 ✦ Automne 2024



EDITO

Mesdames, Messieurs,

Le bulletin que vous avez entre les mains aborde deux dossiers : le Rapport du Commissaire-enquêteur à la suite du projet de création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire de la commune de Barre des Cévennes. Il a pris en compte l'ensemble des remarques et des questions des habitants(tes) en apportant des réponses claires et rassurantes. En conclusion, il émet un **avis favorable** sans aucune réserve.
L'actualité, c'est aussi la préparation de la consultation citoyenne sur le contournement.

Tous les habitants(tes) inscrits(tes) sur les listes électorales, sont invités à voter **dimanche 6 octobre**, de 8h00 à 18h00, à l'annexe de la Mairie. Cette partie a été rédigée à plusieurs voix.
La rentrée étant riche, un bulletin paraîtra d'ici la fin du mois d'octobre.
En vous souhaitant une bonne lecture.
A dimanche !

François Rouveyrol,
Maire de Barre des Cévennes,
Vice-Président de la
Communauté de Communes
Gorges Causses Cévennes

Consultation citoyenne pour le contournement

Question posée :

Etes-vous favorable à la création d'une piste de contournement à une voie derrière le Castelas destinée aux ayants droits, à la desserte forestière, aux poids-lourds et aux agriculteurs ?

OUI - NON

Point sur la réunion publique du samedi 13 juillet 2024, à la salle polyvalente, annoncée par voie d'affichage et par courriel. Débat dans le village.

Ce projet de contournement du Castelas avec la création d'une piste à une voie en terre, longue de 1 140 m, remonte à 2015 à l'initiative de plusieurs habitants. Elle est inscrite au schéma départemental de la desserte forestière en raison de l'importance de la forêt sur la commune reconnue également par la Région Occitanie.

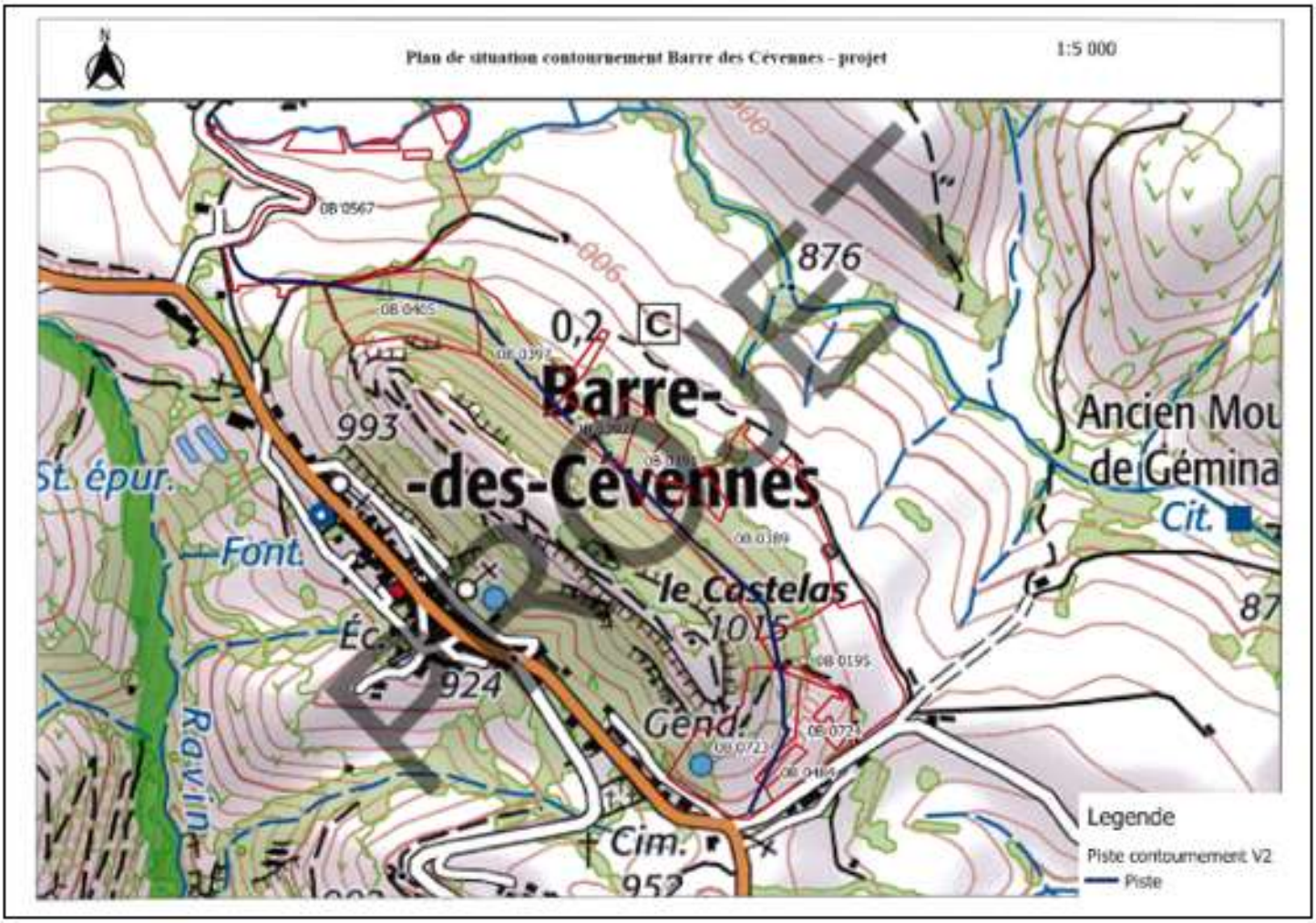
La forêt est gérée par des habitants propriétaires (quinze d'entre eux sont dotés d'un Plan simple de gestion agréé), par des groupements forestiers privés (G.F.), par l'ONF (public) et par la commune (Bois de Malzac, La Can, Vergougnous, Malhautier, …).
Plusieurs fédérations et associations soutiennent le projet de contournement :
- Centre National de la Propriété Forestière – Etablissement public ;
- Fédération Nationale du Bois ;
- Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie ;
- Coopérative de la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise ;
- Syndicat des exploitants forestier scieur de Lozère-Gard.

Les Barrois qui utilisent leur camion pour travailler, mais aussi les agriculteurs, tout comme les ayants droits pourront librement utiliser au choix la Grand'Rue ou la piste de contournement.
Les sapeurs-pompiers et plus globalement l'ensemble des services de secours à la personne auront, là aussi, en fonction de la circulation, le choix de la route ou de la piste.
En effet, un capitaine sapeur-pompier disait le 13 juillet dernier : *« On ne passe pas de façon détendue dans la traversée de Barre des Cévennes ».*

Seuls les grumiers et les poids-lourds extérieurs, au-delà d'un tonnage à déterminer, auront l'obligation d'emprunter la piste.
Celle-ci sera également accessible à pied à tous les habitants qui pourront ainsi faire le tour du Castelas.
Ce contournement était par ailleurs visible sur le plan Napoléon, un peu plus au nord. Le tracé proposé a recueilli l'accord écrit de 11 propriétaires concernés par le passage. 3 propriétaires n'ont pas donné leur accord écrit.
Enfin, l'emplacement précis de la piste pourra évoluer en fonction des études à venir.
Le Conseil départemental a réalisé des mesures du 21 au 27 septembre 2023. 813 véhicules ont été, en moyenne, recensés chaque jour : 5628 V.L. et 65 P.L au total.

Les raisons qui poussent les habitants à soutenir le projet.
- Réduire le bruit, la pollution et, bien sûr, apporter plus de sécurité dans la traversée de Barre des Cévennes, notamment pour les enfants moins conscients du danger.
- Préserver plus longtemps les travaux d'aménagement sur et sous la chaussée (fibre, pluvial, eau potable, assainissement, fontaines, bouches à clé, …).
- L'entretien d'une piste en terre est, en moyenne, sept fois moins coûteux que celui d'une route.
- Coût de la piste : 100.000 € (estimatif) subventionné notamment par le Département et la Région.
- Coût des aménagements réalisés en 2015 s'ils étaient à refaire : 2 700 000 € dont 500 000 € de chaussée pour la traversée de Barre des Cévennes.
- Redécouvrir l'usage historique du tour du Castelas à pied.

Cependant, d'autres habitants s'opposent au projet.
- Risque de destruction des écosystèmes.
- Risque d'incidence sur le milieu aquatique.
- Présence de nombreuses sources.
- Risque de voir la piste devenir une route goudronnée.
- Demande que le Maire exerce son pouvoir de police pour réduire les



tonnages et empêcher le passage des camions les plus lourds.
- Demande qu'une réunion de travail soit à nouveau ouverte avec le département pour faire passer les grumiers par le Plan de Fontmort, direction Cassagnas en passant par la Mimente (RD162).

D'autres habitants n'ont pas d'avis tranché sur cette question.
- Il n'y a pas de solution idéale dans l'un ou l'autre cas de figure.
- Le problème ne concerne pas que les grumiers mais la circulation des poids-lourds en général. Réduire le tonnage des grumiers aurait pour conséquence d'en augmenter le nombre avec des grumiers plus petits pour transporter la même quantité de bois.
- L'Etat doit veiller à l'intégrité des ressources du Castelas avant toute validation (études nécessaires).

Il faut rappeler que la commune gère un important réseau de pistes forestières depuis des décennies. Aucune piste n'a été goudronnée pour des raisons environnementales, de coût d'entretien (sept fois supérieur à une piste en terre) et de passages d'engins spécifiques adaptés.

Lors de la première négociation en 2017, le Parc National des Cévennes s'était opposé au Département pour la mise aux normes de la RD162 (élargissement), afin de permettre la desserte des grumiers et éviter le passage dans Barre.

Et après ?
Le OUI l'emporte. Le contournement n'est pas pour autant acquis. Une étude hydrogéologique est indispensable pour être rassuré sur l'absence d'impact concernant les sources du Castelas, ainsi que les autorisations des services de l'Etat.

Le NON l'emporte. La procédure est simple et rapide : le Conseil municipal se réunit pour annuler la délibération permettant le contournement. Le projet prend fin.

En conclusion, il reste une petite semaine pour échanger, argumenter et… accepter le résultat des urnes. Il y aura des déçus. Cela ne doit pas nous empêcher de vivre en bonne intelligence pour maintenir une vie de village à laquelle nous tenons tant avec ses commerces et ses services publics si importants et si fragiles. Prenons-en soin.

Projet de site patrimonial remarquable

Rapport et Conclusion du Commissaire-enquêteur

Au préalable, les Barrois(ses) sont informés que les documents en question sont insérés sur le site internet des services de l'Etat et de la commune. Ils sont communicables sur demande.

Il convient, dès le départ, de revenir sur un point qui a fait débat : Y aura-t-il plus de contraintes lors des travaux avec le SPR ?
Le Commissaire-enquêteur affirme clairement *« … que la volonté de l'ensemble des élus municipaux a bien été de ne pas rajouter de nouvelles contraintes administratives ou règlementaires pour l'instruction des Permis de Construire ou de Déclaration Préalable de travaux dans le périmètre du SPR. Les procédures d'instruction et des délais à ces sujets sont identiques à celles du périmètre de protection de la protection du Monument Historique de l'Eglise romane » … « Les contraintes … restent celles connues de tous : toitures en lauzes de schistes, façades et ouvertures … cela ne concerne pas les intérieurs des habitations. Chacun y fait à sa convenance. »*

Le Commissaire-enquêteur revient sur les effets à terme positifs attendus du SPR pour maintenir les services publics et une activité traditionnelle sur la commune. Il reconnaît le rôle à venir et complémentaire du Haut-Lieu ouvert sur toute l'année (et pas seulement les deux mois de l'été pour les seuls touristes) au service des habitants et du monde agricole. La force de ce projet axé sur les Cévennes est le soutien des institutions, des fédérations pastorales et les liens en cours avec les musées présents dans les Cévennes.

Le Commissaire-enquêteur note que *« les réponses apportées par M. le Maire suite à sa note de synthèse sont claires, nettes et de qualité »*.

En parallèle, il regrette que *« … cette enquête a été volontairement troublée par certaines personnes provoquant des fake news… »*. Il constate *« … l'irrespect de nombreux intervenants vis-à-vis des autorités officielles ayant œuvré pour ce dossier, de même à l'encontre de M. le Maire et du Commissaire-enquêteur… »* Il considère, en résumé, que les opposants à ce projet n'avaient qu'un objectif : multiplier les arguments fallacieux contre le SPR dans le seul but de faire peur et de déstabiliser la commune.

C'est donc un soulagement et une fierté pour les Barrois(ses), ainsi que le résultat d'un très long travail. A la commune à exploiter en bonne intelligence et avec mesure le label Site Patrimonial Remarquable.

Ouverture de la Mairie : lundi, mardi et jeudi, de 8h à 12h.
Téléphone : 04 66 45 05 07 – Courriel : mairie.barre-des-cevennes@orange.fr